

République Française
Département INDRE-ET-LOIRE
Commune de Villaines-les-Rochers

Séance du 23 Février 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-trois Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire.

Présents : Mme BERGEOT Marie-Annette, Maire,

Mmes : BERON Céline, GIRAULT Florence, GUERINEAU Virginie, JAULIN Brigitte, LE CORNEC Josiane,

MM : BEAUSSEIN Paul, BRUYANT François, MICHOT Yannick, MOIRIN Grégory,

Absent (s) excusé (s) : Mmes : MORIN Céline, ORY Fabienne,

MM : BROCHARD Franck, DE BOISSESON Vincent,

Absent (s) : M. BERTAUD Pierre,

Représenté (s) :

Mme ORY Fabienne par M. MICHOT Yannick,

Mme MORIN Céline par Mme LE CORNEC Josiane,

M. BROCHARD Franck par M. BEAUSSEIN Paul,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 19 Février 2018

Date d'affichage : 19 Février 2018

Le quorum étant atteint,

Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un des membres du Conseil Municipal qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner Madame JAULIN Brigitte, qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal

Madame le Maire annonce que le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 02 février 2018 ne peut être présenté.

Elle propose de reporter l'approbation du compte rendu du précédent conseil en date du 02 février 2018 à la prochaine réunion du conseil.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents, de reporter l'approbation du compte rendu de la séance en date du 02 février 2018 à la prochaine réunion du conseil.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Modification de l'ordre du jour du Conseil

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'ajouter le point supplémentaire suivant à l'ordre du jour :

Ligne de Trésorerie

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordre du jour du Conseil Municipal du 23 février 2018,
Vu la demande proposée par Madame le Maire,
Vu le caractère urgent et imprévisible de la demande,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE :

- de modifier l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2018, comme suit :

- d'ajouter la délibération relative à la Ligne de Trésorerie

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Aménagement sécurité routière du village : Demande de subvention au titre des Amendes de polices - Année 2018

Pays Indre et Cher : Demande de participation financière pour la Réhabilitation de l'Ancien bureau de Poste

CCTVI : Convention pour " Un chemin culturel et touristique Entre Osier et Troglo "
Etude du risque de mouvements de terrains sur l'ensemble du village
Acquisition de terrains
Photocopieur : Attribution du marché pour renouvellement du matériel
Administration générale : Recrutement pour l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV)
Ligne de Trésorerie

1) 2018_012 – Aménagement sécurité routière du village : Demande de subvention au titre des Amendes de polices - Année 2018

Les amendes de police permettent de financer à hauteur de 13 % du HT des travaux destinés à la sécurité routière.

Les aménagements de sécurité routière se poursuivent et le Conseil Municipal a envisagé un montant d'investissement de 6 000,00 € TTC en 2018. Il reste à finaliser la rue de la Cheneillère, celle de la Galandière, des stops à refaire en lien avec les travaux de voirie et des marquages à compléter.

Madame le Maire présente aux Conseillers Municipaux la liste des travaux pouvant répondre à ce versement. Le Conseil Municipal donne son accord pour présenter les travaux suivants :

- Aménagement de la rue de la Cheneillère
- Pose de poteaux bois
- Bandes de passages piétons et marquage places stationnement handicapés
- Stop de la Rébardière et de la voie communale n°3 vers Azay
- Diodes pour les chicanes de la Galandière

Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la réalisation de :

- l'aménagement de sécurité routière de la Route Départementale RD 57 rue de la Galandière, rue des Marches, rue de l'Eglise, rue des Caves Fortes et celui de la place de la Mairie sur la base des plans de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire (ADAC 37),

- la signalisation à l'entrée du lotissement de l'Orgellière pour conforter le sens giratoire,

- les aménagements de sécurité routière de la Route du Brouillard et du Pont de Pierre.

Puis, elle propose :

- de travailler sur d'autres rues qui restent à examiner (rue de la Cheneillère, rue du Chillou, rue de la Rebardière, l'entrée de l'agglomération route de Neuil, ...)

- de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la « Dotation affectée par l'Etat dans le cadre du reversement du produit des amendes de police - Année 2018 » auprès

du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, dans le cadre « d'aménagements de sécurité routière »,

et présente un estimatif des travaux à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDE de sélectionner les aménagements suivants pour 2018 :

- l'aménagement de la rue de la Cheneillère
- l'aménagement du carrefour de la rue de la Rebarrière
- l'installation de diodes et de poteaux sur les aménagements de sécurité routière de la Route Départementale RD 57 rue de la Galandière,

SOLLICITE une subvention au titre de la « Dotation affectée par l'Etat dans le cadre du reversement du produit des amendes de police - Année 2018 » auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, dans le cadre « d'aménagement de sécurité routière »,

ARRETE le plan de financement prévisionnel ainsi qu'il suit :

Coût total de l'opération :

- aménagement rue de la Cheneillère	1 100,00 €
- signalisation	660,00 €
- pose de diodes	2 729,52 €
	<hr/>
	4 489,52 € HT
TVA 20 %	897,90 €
	<hr/>
	5 387,42 € TTC

Financement :

- FDSR enveloppe «Socle»	2 000,00 €
- aide sollicitée auprès du Conseil Départemental 37 (Reversement du produit des amendes de police)	585,00 €
- Fonds propres (dont : 897,90 € de TVA)	2 802,42 €
	<hr/>
	5 387,42 € TTC

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes formalités inhérentes au présent dossier et à procéder au dépôt de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

2) 2018_013 – Pays Indre et Cher : Demande de participation financière pour la Réhabilitation de l'Ancien bureau de Poste

La rénovation du Bureau de Poste a déjà fait l'objet d'une demande de subvention Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR) pour 50 %. Il est possible de lui adjoindre une demande de subvention pays pour 30 %. Soit 80% de financement possible sur

un montant global d'environ 28 000,00 € pour la mise en conformité électrique et l'isolation du local.

La part revenant à la Commune serait d'environ 9 400,00 €. Les travaux sont prévus au cours du 2^{ème} semestre 2018.

Un premier devis « CONSTRUIR'ECO » pour 20 021,05 € est présenté. Monsieur MICHOT Yannick demande que soit vérifié la non-présence de sel de bore et le poids de l'isolant du plafond.

A l'heure actuelle, une personne effectuant des Travaux d'Intérêt Généraux (TIG) et les employés des services techniques ont évacué le local, descellé les grilles et rejointoyé les murs pour préparer les travaux.

Madame le Maire pose la question de savoir s'il faut ou pas enlever le SAS. La réponse est plutôt favorable à son enlèvement.

Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération n° 2018_003 en date du 02 février 2018 autorisant Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Programme 2018 - Catégorie « Bâtiments publics communaux et intercommunaux » auprès de la Préfecture du Département d'Indre-et-Loire, afin de mettre aux normes l'ancien bureau de Poste en réalisant des travaux d'électricité, d'isolation thermique et phonique afin de le louer pour une activité commerciale.

Puis, elle propose de déposer le même dossier auprès de la Région Centre-Val de Loire au titre du Contrat de Pays Indre et Cher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ADOpte le projet de réaliser des travaux d'électricité, d'isolation thermique et phonique de l'ancien bureau de Poste présenté par Madame le Maire, dont l'estimation prévisionnelle fait ressortir un coût total d'opération de 23 450,43 € HT,

SOLLICITE une subvention au titre du Contrat de Pays Indre et Cher auprès de la Région Centre-Val de Loire, au taux maximal,

ARRETE le plan de financement prévisionnel ainsi qu'il suit :

Coût total de l'opération :

Travaux d'électricité	6 766,22 €
Travaux d'isolation thermique et phonique	16 684,21 €
	<hr/>
HT	23 450,43 €
TVA 20 %	4 690,08 €
	<hr/>
TTC	28 140,51 €

Financement :

- Aides sollicitées :	
- DETR (50 %)	11 725,00 €
- Contrat de Pays Indre et Cher (30 %)	7 035,00 €
- Fonds propres (dont 4 690,08 € de TVA)	9 380,51 €
	<hr/>
	28 140,51 €

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2018,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes formalités inhérentes au présent dossier et à procéder au dépôt de demande de subvention.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Président du Syndicat mixte du Pays Indre et Cher.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

3) 2018_014 – CCTVI : Convention pour " Un chemin culturel et touristique Entre Osier et Troglo "

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la convention entre la Commune et la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) pour l'attribution d'un Fonds de Concours de 2 000,00 € sur 13 583,33 €.

Ce Fonds de Concours est destiné à soutenir la réalisation d'un chemin culturel et touristique « Entre Osier et Troglo » et vise notamment :

- la restauration des paniers d'entrée du village pour en faire des supports d'information
- la création de totems devant chaque particularité à mettre en valeur
- la formalisation d'un cheminement réalisé au sol
- la poursuite de la réalisation de paniers suspendus
- l'impression de photographies extérieures à présenter dans le village sur le thème « nature, osier, troglo » à définir.

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2017_105 en date du 20 décembre 2017 autorisant Madame le Maire à déposer un dossier de demande d'aide financière concernant le projet de création d'un Chemin culturel et touristique « Entre Osier et Troglo » auprès de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) – au titre de la Taxe de séjour communautaire - Année 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) en date du 10 janvier 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) en date du 18 janvier 2018,

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) en date du 01 février 2018,

Vu la présentation du projet de Convention de Fonds de Concours – Projet touristiques communaux de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE Madame le Maire à la Convention de Fonds de Concours – Projet touristiques communaux avec de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI).

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

4) 2018_015 – Etude du risque de mouvements de terrains sur l'ensemble du village

Le 11 mars 2014, l'ancien Conseil Municipal avait demandé la réalisation d'une étude des coteaux, au Syndicat des Cavités 37 (SCS 37), réitérée par le nouveau conseil.

Le 02 septembre 2014 cette demande avait été appuyée par un courrier de la Préfecture mais le dossier de Fonds Barnier avait été refusé.

Suite à une journée de formation organisée par l'Association des Maires de France concernant les risques liés aux mouvements de terrain à laquelle Madame le Maire a participé, il apparaît qu'une délibération sur le sujet est nécessaire pour confirmer la demande au Syndicat des Cavités 37 (SCS 37) de déposer un nouveau dossier de Fonds Barnier pour l'étude du coteau sur l'ensemble du village.

Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal,

- la délibération n° 2014_041 en date du 16 mai 2014 autorisant le montage d'un dossier concernant une demande la subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dits Fonds Européens Barnier pour la rue des Marches

- la délibération n° 2014_046 en date du 04 juillet 2014 autorisant le dépôt d'un dossier concernant une demande la subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dits Fonds Européens Barnier pour la rue des Marches

- la présentation faite par Monsieur CHARTIN Christophe, Délégué de la commune au Syndicat des Cavités 37 et Président du Syndicat des Cavités 37 (SC37), lors de la séance du Conseil Municipal en date du 03 novembre 2017, sur les besoins liés à l'étude du coteau afin

de prévenir les risques de ruissellement et de dégradations du coteau et d'éviter la reproduction de l'événement de 2014 de la rue des Marches.

L'objectif de l'étude du coteau est de définir les actions permettant de limiter les risques de mouvements de terrain par la mise en œuvre d'une démarche globale de gestion du risque.

Le choix de 2014 a été de limiter l'étude à la zone entre la rue de la Molinière et le chemin creux montant le long du Club des Jeunes. Les conclusions de l'étude pourront ensuite être étendues à l'ensemble du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la réalisation d'une étude topologique et géologique sur l'ensemble du village

CONFIRME au Syndicat des Cavités 37 (SC37) le fait de réaliser cette étude,

AUTORISE Madame le Maire à demander au Syndicat des Cavités 37 (SC37) de déposer un dossier concernant une demande la subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dits Fonds Européens Barnier sur l'ensemble du village.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

5) 2018_016 – Acquisition de terrains

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que Monsieur GODEAU Ginet met en vente un terrain de 5 600m², non constructible, se situant à proximité du Pont de Pierre.

La volonté du Conseil Municipal étant de favoriser la culture d'osier dans le village, l'autorisation est donnée à Madame le Maire d'entreprendre des négociations pour l'acquisition éventuelle de ce terrain.

Délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que deux terrains sont à vendre en zone N du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et qu'ils seraient intéressants d'acquérir pour la Commune dans le cadre de son projet de Création de plantations d'osier au cœur du village :

Un terrain cadastré B n° 1653 d'une surface de 5 568 m²

Un terrain cadastré B n° 1532 d'une surface de 350 m²

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

DONNE un accord de principe à Madame le Maire pour acquérir et négocier le prix du terrain cadastré B n° 1653 d'une surface de 5 568 m²,

DONNE un accord de principe à Madame le Maire pour acquérir et négocier le prix du terrain cadastré B n° 1532 d'une surface de 350 m², si les frais d'actes notariés sont acceptables.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

6) 2018_017 – Photocopieur : Attribution du marché pour renouvellement du matériel

Les propositions émanant de cinq sociétés (QUADRA, KONICA, AJ copieur, MIS, LG SYTEM) pour la mise à disposition et l'entretien des photocopieurs de l'Ecole et de la Mairie ont été étudiées. Après dépouillement de ces différentes propositions il est décidé d'un contrat sur 4 ans avec la société QUADRA pour un montant de 668,00 € par trimestre.

Délibération

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- la délibération n° 2014_008 en date du 30 janvier 2014 autorisant la signature d'un contrat de location d'un photocopieur avec fonction imprimante et scanner pour la Mairie pour une durée de 4 ans,

- la délibération n° 2015_050 en date du 01 juillet 2015 autorisant la signature d'un contrat de location d'un photocopieur pour l'Ecole Erik Orsenna pour une durée de 3 ans,

- la délibération n° 2018_010 en date du 02 février 2018 autorisation le lancement une nouvelle consultation de prestataires commune pour la location d'un photocopieur avec fonction imprimante et scanner pour la Mairie et pour l'Ecole Erik Orsenna.

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal, les résultats et conclusions de la consultation des prestataires.

Cinq prestataires ont présenté des offres, une grille comparative des propositions, tenant compte des critères du règlement de consultation, a permis d'établir un classement des offres.

Un prestataire ayant présenté une offre sur 5 ans, ne répondant pas au règlement de consultation a été écarté.

Deux prestataires correspondant plus particulièrement aux éléments de la consultation, se détachent, il s'agit de la société QUADRA et la société MIS (Prestataire informatique de la Mairie).

Compte tenu des critères de choix fixés dans le règlement de la consultation, l'offre de la société QUADRA est la mieux disante.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
- et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE d'attribuer le marché de prestataires commune pour la location d'un photocopieur avec fonction imprimante et scanner pour la Mairie et pour l'Ecole Erik Orsenna à la société QUADRA de Saumur, pour une durée de 4 ans, à compter du 01 avril 2018,

DECIDE de ne pas retenir les options présentées (soit l'option Fax et l'option Module Pique à cheval – Agrafage) trop onéreuses par rapport aux besoins de la Mairie,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de location avec la société QUADRA et à effectuer toutes les formalités inhérentes à son exécution.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

7) 2018_018 – Administration générale : Recrutement pour l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV)

Différentes solutions sont recherchées pour le recrutement d'un salarié pendant la saison touristique de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV).

- Le Contrat aidé : A priori, la Commune remplit les conditions pour pouvoir recruter un animateur socio-culturel avec un cursus de formation allant de 9 à 12 mois sur un créneau de 20 heures par semaine. Madame PERRIN CHAUBET Hélène en serait la tutrice. Le contrat serait pris en charge à 40 % par l'Etat.

- Le Service Civique. Proposé comme seconde solution au cas où la commune ne pourrait bénéficier du contrat aidé.

Le Conseil Municipal donne son accord pour recruter un contrat aidé et le cas échéant un service civique. Il donne la possibilité d'employer une autre personne pour l'ouverture de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) si le recrutement n'est pas opérant à cette période.

Délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du décès de l'agent en charge de l'accueil à l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) il faut recruter une personne pour assurer l'ouverture durant la saison estivale. Cette activité peut s'intégrer dans un contrat étendu à d'autres activités dans le cadre du nouvel Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Puis, elle présente le principe d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Cette personne pour répondre aux critères d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) doit être recrutée pour une durée de 9 à 12 mois renouvelable une fois avec un maximum de 24 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE de lancer la procédure de recrutement d'un Animateur socio-culturel ainsi qu'une publication d'offre d'emploi auprès des services de Pôle Emploi selon des dispositions suivantes :

- Salaire : selon le dispositif du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).
- Durée hebdomadaire : 20 h 00
- Durée du contrat de travail : 12 mois

Si le recrutement d'une personne en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est infructueux,

ACCEPTE le principe de lancer une procédure de recrutement d'un Agent d'animation en Contrat Service Civique

Si mi-mars, les deux procédures de recrutement ne sont pas terminées le Conseil Municipal donne un accord de principe à Madame le Maire pour recrutement d'un Agent d'animation dans les domaines culturels, touristique, en Contrat à Durée Déterminée selon des dispositions suivantes :

- Salaire : selon le dispositif du Contrat à Durée Déterminée (CDD)
- Durée hebdomadaire : 24 h 00
- Durée du contrat de travail : du 31 mars 2018 au recrutement d'une personne dans les dispositifs précédents

afin d'assurer l'ouverture de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) en attendant la formalisation d'un contrat.

AUTORISE Madame le Maire à signer un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ou un Contrat Service Civique ou un Contrat à Durée Déterminée (CDD).

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

8) 2018_019 – Ligne de Trésorerie

Une ligne de trésorerie de 20 000,00 € supplémentaires s'avère nécessaire. En effet, l'échéance du prêt de l'école de 48 000,00 €, le paiement des travaux de l'eau, ne permettent pas de faire face aux présentes dépenses car les subventions pour un montant de 172 500,00 € n'ont pas encore été versées.

Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 2017_089 en date du 03 novembre 2017 autorisant Madame le Maire à signer une convention de Ligne de Trésorerie d'un montant de 90 000,00 € auprès du Crédit Agricole Touraine Poitou.

Puis, elle présente aux membres Conseil Municipal un état de la situation financière, actualisée de la trésorerie de la Commune et du besoin de trésorerie nécessaire pour honorer

les échéances des emprunts et les paiements dans l'attente de versement des différentes subventions accordées.

Pour couvrir ce besoin de trésorerie, elle propose de rallonger la ligne de trésorerie de 20 000,00 € et présente la proposition de financement de Ligne de Trésorerie sollicitée auprès Crédit Agricole Touraine Poitou.

Le Crédit Agricole Touraine Poitou propose une Ligne de Trésorerie pour un montant de 110 000,00 € sur 12 mois qui annulerait et remplacerait celle existante (ligne 10000407861) d'un montant de 90 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Après avoir pris connaissance de l'état d'avancement du dossier présenté par Madame le Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à souscrire auprès du Crédit Agricole Touraine Poitou, la proposition d'une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nature de l'emprunt : Ligne de Trésorerie

Objet : "Besoin de trésorerie"

Montant du prêt : 110 000,00 €

Durée : 12 mois

Taux : Index variable Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0,00 %, auquel s'ajoute une marge de 0,82 %

Commission d'engagement : 165,00 €, (0,15 % du montant total de la ligne avec un minimum de perception de 120,00 €) (prélevée par débit d'office sans mandatement préalable à la prise d'effet du contrat)

Paiement des intérêts : Chaque trimestre au vu d'un état émis en fonction des montants et durées des débloquages (base 365 jours)

Mode de tirage et de remboursement : A réception d'une demande écrite de la part de la Commune conforme au modèle de « demande d'avis de tirage » ou « demande de remboursement » fourni lors de la signature de la convention.

Les dates de tirage et de remboursement doivent être positionnées sur des jours ouvrés.

Date de réalisation : le plus tôt possible.

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer la convention de Ligne de Trésorerie et effectuer toutes formalités inhérentes à son exécution.

S'ENGAGE à rembourser les 90 000,00 € tirés sur la ligne le 13 décembre 2017 dès le mise en place de la nouvelle ligne de 110 000,00 €

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Informations diverses :

Raccordement au château d'eau du camp du Ruchard

Le dossier d'établissement de l'avenant au bail du Camp du Ruchard est toujours en cours et suivi avec attention par Madame la Députée, Madame COLBOC Fabienne, entre autres. Une proposition de la Préfecture doit arriver dans les prochains jours.

L'enquête publique sur l'eau sera soldée au 1^{er} mai prochain. Les clôtures de la zone de sécurité du château d'eau sont en train d'être mises en place.

Madame le Maire, participant à la Commission Eau-assainissement, défend les intérêts de la Commune auprès de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) afin que Villaines-les-Rochers garde son eau en régie. Le Conseil Municipal soutient cette position.

SMICTOM du Chinonais

Monsieur BRUYANT François fait un point sur la gestion des déchets. L'avenir du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Chinonais (SMICTOM du Chinonais) se pose. Le centre de tri de Chinon va être fermé pour se reporter sur Tours. Dans la gestion des déchets, tout est en train de changer.

Eco-quartier

Le projet est relancé. Un groupe de personnes est intéressé pour intégrer le projet.

Prochaines réunions

La prochaine réunion d'examen du bulletin aura lieu le lundi 26 février 2018.

Une réunion de travail aura lieu le lundi 12 mars 2018 afin de préparer le budget 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.